

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 03-107-1905 portant réorgsamisation du personnel des Travaux Publics et des mines des colonies autres que l'Indo-Chine, la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion.

n° 03-107-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 septembre 1905

Numéro JO
n° 107 du 01/10/1905

Date du numéro
1 octobre 1905

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 18 janvier 1905 portant réorganisation du personnel des travaux publics et des mines des colonies autres que l'Indo-Chine, la Martinique, la Guadeloupe et la réunion ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- Est promulgué dans la Colonie pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le Décret du 18 janvier 1905 précité. Art. 2.
- Le présent arrêté sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Signé: P. PASCAL.